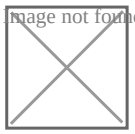

doute sur mail frauduleux

Par **anliae**, le **19/12/2024** à **15:32**

Bonjour

Ayant reçu un mail a de PicRigts avec un lien me demandant de payer sous menace de poursuite judiciaire et délais de paiement.

Stipulant droit d'auteur sur image

J'aimerais savoir comment faire pour savoir Si ceci n'est pas frauduleux

En.vous.remerciant

Par **Marck.ESP**, le **19/12/2024** à **15:56**

Bonjour et bienvenue

Quelques infos:

https://bressand-avocat.fr/comment-reagir-a-un-courriel-adresse-par-picrights/

https://www.lazaregue-avocats.fr/litige-afp-picrights/

https://www.lazaregue-avocats.fr/litige-afp-picrights/courrier-picrights/

Par **miyako**, le **19/12/2024** à **15:58**

Bonjour,

https://www.aurorebonavia-avocat.fr/picrights/

Surtout ne rien payer

ce mail n'a aucune valeur juridique ,seule un recommandé AR **ecrit en français** serait éventuellement valable **avec des explications en français..**

Ce mail était il en français ?? et quelles sont les accusations et les preuves avancées ??

Cordialement

Par **Isadore**, le **19/12/2024** à **17:07**

Bonjour,

C'est une entreprise mandatée notamment par de grandes agences de presse pour défendre leur propriété intellectuelle.

Elle est connue pour utiliser des méthodes à la limite de la légalité appelées en anglais "*copyright trolling*". Le problème est que cette entreprise utilise des logiciels d'intelligence artificielle pour détecter d'éventuelles contrefaçons et envoyer automatiquement des messages aux personnes supposément responsables, sans procéder à des vérifications minimales.

Ces pratiques agressives ont déjà été condamnées par la justice.

https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=243102&pageIndex=0&doclang=FR&

Sans compter les petits malins qui usurpent l'identité de l'entreprise pour leurs escroqueries.

Il ne faut surtout pas cliquer sur le lien et encore moins l'uiliser pour payrer... risque très élevé d'arnaque.

Si vous pensez que cette demande puisse être fondée, recherchez les coordonnées de la société sur Internet pour lui poser la question. Je précise que le nom officiel de la société est "PicRights" et pas "PicRigts".

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés